

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour 2018,
- VU** la délibération n°18/146 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du budget primitif du parc de voirie pour 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ARTICLE PREMIER :** **PRECISE** que les résultats de l'exercice 2017 du Parc de la Voirie sont repris au budget supplémentaire :
- un excédent de la section de fonctionnement de 8 419,46 €.
 - un déficit de la section d'investissement de 8 419,46 €.
- ARTICLE 2 :** **PRECISE** que le compte administratif présente au bilan de l'exercice 2017 un excédent global en équilibre.
- ARTICLE 3 :** **PROPOSE** que l'excédent de fonctionnement soit affecté

au financement :

- de la section d'investissement pour un montant de 8 419,46 € inscrit au compte 1068.

ARTICLE 4 :

ADOpte le Budget Supplémentaire du Parc de la Voirie pour l'exercice 2018, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente (rapport de présentation, document comptable) :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	8 420,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 8 420,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		8 420,00	8 420,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 000,00	12 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		12 000,00	12 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		20 420,00	20 420,00

ARTICLE 5 :

ADOpte pour l'exercice 2018, une autorisation de programme ouverte sur la section fonctionnement s'élevant à 4 900 000 € affectée au fonctionnement du Parc de la Voirie.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI